

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Fourniture de matériaux de voirie (mélanges hydrocarbonés) - 2013-2017 - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature
--

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des travaux de voirie réalisés en régie directe par ses services, la Communauté urbaine de Bordeaux est amenée à utiliser des mélanges hydrocarbonés destinés à l'entretien de ses voies.

Afin d'assurer la fourniture de ces matériaux, dans des conditions optimales de rapidité, il a été procédé à une consultation des entreprises, en vue de la dévolution de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Cette consultation, allotie en trois lots géographiques, a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les marchés correspondants seront conclus pour une durée initiale d'un an à compter de leur notification et pourront être reconduits par périodes successives de un an, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Le montant total des commandes pour la durée initiale des marchés sera compris entre un minimum de 150 000 € HT et un maximum de 600 000 € HT. Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction.

Le montant total des marchés sur 4 ans est ainsi estimé à 600 000 € HT minimum et 2 400 000 € HT maximum.

L'allotissement est le suivant:

lots	Désignation	Montants annuels en € HT	
		minimum	maximum
1	Fourniture de matériaux de voirie (mélanges hydrocarbonés) Communes de la rive droite de la Garonne (CGEP 1, 2 &, 9)	50 000	200 000
2	Fourniture de matériaux de voirie (mélanges hydrocarbonés) Secteur sud ouest de la rive gauche de la Garonne (CGEP 3, 4 et 5)	50 000	200 000
3	Fourniture de matériaux de voirie (mélanges hydrocarbonés) Secteur nord ouest de la rive gauche de la Garonne (CGEP 6, 7 et 8, service maintenance de la direction de la voirie)	50 000	200 000
	Montant total par an	150 000	600 000
	Montant total pour 4 ans	600 000	2 400 000

La dépense qui en résulte sera imputée sur le budget des exercices concernés :

Chapitre 011 - compte 60633 - fonction 8222

Chapitre 011 - compte 60628 - fonction 8222

Cinq entreprises ont répondu dans les délais de consultation (date limite de réception des offres: 26 août 2013) et ont déposé un dossier comprenant les documents relatifs à la candidature et à l'offre :

Lots	Entreprises
1	- Groupement : Enrobés de Gironde, Guyenne Enrobés - Groupement : Bordelaise Matériaux Enrobés, 33000 Enrobés, Aquitaine Matériaux Enrobés.
2	- Guyenne Enrobés - Groupement : 33000 Enrobés, Aquitaine Matériaux Enrobés, Bordelaise Matériaux Enrobés.
3	- Guyenne Enrobés - Groupement : Aquitaine Matériaux Enrobés, 33000 Enrobés, Bordelaise Matériaux Enrobés.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 septembre 2013, a décidé d'attribuer les marchés correspondants aux entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Entreprises
1	Fourniture de matériaux de voirie (mélanges hydrocarbonés) Communes de la rive droite de la Garonne (CGEP 1, 2 &, 9)	Groupement : Bordelaise Matériaux Enrobés, 33000 Enrobés, Aquitaine Matériaux Enrobés.
2	Fourniture de matériaux de voirie (mélanges hydrocarbonés) Secteur sud ouest de la rive gauche de la Garonne (CGEP 3, 4 et 5)	Groupement : 33000 Enrobés, Aquitaine Matériaux Enrobés, Bordelaise Matériaux Enrobés.
3	Fourniture de matériaux de voirie (mélanges hydrocarbonés) Secteur nord ouest de la rive gauche de la Garonne (CGEP 6, 7 et 8, service maintenance de la direction de la voirie)	Groupement : Aquitaine Matériaux Enrobés, 33000 Enrobés, Bordelaise Matériaux Enrobés.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser M. le Président à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3 et 57 à 59

Vu la délibération du conseil de communauté n° 2010/750 en date du 22 octobre 2010 autorisant Monsieur le Président à prendre toute décision relative à la préparation, y compris les formalités de publicité, la passation, l'exécution et le règlement, modifiée par les délibérations 2012/249 du 13 avril 2012 et 2013/0188 du 22 mars 2013.

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant:

Que par sa décision en date du 18 septembre 2013, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés portant sur la fourniture de mélanges hydrocarbonés aux entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Entreprises
1	Fourniture de matériaux de voirie (mélanges hydrocarbonés) Communes de la rive droite de la Garonne (CGEP 1, 2 & 9)	Groupelement : Bordelaise Matériaux Enrobés, 33000 Enrobés, Aquitaine Matériaux Enrobés.
2	Fourniture de matériaux de voirie (mélanges hydrocarbonés) Secteur sud ouest de la rive gauche de la Garonne (CGEP 3, 4 et 5)	Groupelement : 33000 Enrobés, Aquitaine Matériaux Enrobés, Bordelaise Matériaux Enrobés.
3	Fourniture de matériaux de voirie (mélanges hydrocarbonés) Secteur nord ouest de la rive gauche de la Garonne (CGEP 6, 7 et 8, service maintenance de la direction de la voirie)	Groupelement : Aquitaine Matériaux Enrobés, 33000 Enrobés, Bordelaise Matériaux Enrobés.

Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces entreprises

DECIDE

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Entreprises
1	Fourniture de matériaux de voirie (mélanges hydrocarbonés) Communes de la rive droite de la Garonne (CGEP 1, 2 & 9)	Groupelement : Bordelaise Matériaux Enrobés, 33000 Enrobés, Aquitaine Matériaux Enrobés.
2	Fourniture de matériaux de voirie (mélanges hydrocarbonés) Secteur sud ouest de la rive gauche de la Garonne (CGEP 3, 4 et 5)	Groupelement : 33000 Enrobés, Aquitaine Matériaux Enrobés, Bordelaise Matériaux Enrobés.
3	Fourniture de matériaux de voirie (mélanges hydrocarbonés) Secteur nord ouest de la rive gauche de la Garonne (CGEP 6, 7 et 8, service maintenance de la direction de la voirie)	Groupelement : Aquitaine Matériaux Enrobés, 33000 Enrobés, Bordelaise Matériaux Enrobés.

ARTICLE 2 :

Les dépenses en résultant sont à imputer au Budget principal, exercice 2013 et suivants,
Chapitre 011 - compte 60633 - fonction 8222
Chapitre 011 - compte 60628 - fonction 8222

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 3 OCTOBRE 2013

M. ALAIN DAVID